## 1°/ Sécurité – police

Dans la Tribune d' »expression libre » de juillet 2008 n° 47 nous vous avions posé la question de la sécurité à Lambersart et déploré que notre ville n'ait pas, avec près de 30 000 habitants, un commissariat de police digne de ce nom avec des effectifs adaptés. Vous aviez, dans ce même bulletin, apporté la réponse rappelant qu'il s'agissait « quels que soient les gouvernements » « c'est le choix fait par l'Etat » de mettre un commissariat - rénové d'ailleurs - à La Madeleine et un Poste de Police à Lambersart. Vous précisiez également que vous « aviez renforcé la liaison entre police nationale et police municipale ». Nous vous avions aussi demandé d'interpeller le Ministre de l'Intérieur pour avoir des moyens. Il semble que vous l'ayez fait puisqu' à l'occasion de la réunion de quartier de Canteleu du 17 septembre dernier vous avez déclaré : « Nous sommes conscients que la police souffre d'un manque de moyens. J'ai d'ailleurs plaidé, avec un autre député, le dossier au ministère de l'intérieur pour obtenir un renfort » Et d'ajouter : « Nous réfléchissons actuellement à l'installation de cameras mobiles, qui seraient surtout dissuasives. Il ne s'agit pas d'épier les Lambersartois. Leur nombre serait limité et les endroits ciblés ». Ce processus devrait s' enclencher courant 2010.

Combien va donc encore coûter l'installation de ces caméras mobiles, nous avions déjà dans le passé mis en service un système de vidéosurveillance? Combien coûte, toutes dépenses confondues la police municipale: personnel (effectifs), formation du personnel, véhicules et matériel roulant (nombre), dépenses courantes de fonctionnement: eau, gaz, électricité, chauffage, carburant, entretien et amortissement des bâtiments, etc...

Chaque Lambersartois contribue dans ses impôts aux dépenses de la police nationale, charge et pouvoir régalien de l'Etat, mais de plus en plus vient s'ajouter le coût d'une police locale pour qu'en fin de compte augmentent les délits, les cambriolages, comme cela a encore été le cas en août notamment.

Au nom de bon nombre de Lambersartois qui se posent cette question nous vous demandons de répondre précisément.

## 2°/ Parc automobile lambersartois

Depuis la création d'un ministère du Développement Durable dirigé, entre autres, par deux notables du Valenciennois, vous ne manquez pas d'imagination pour inciter nos concitoyens à faire preuve de civisme pour préserver la planète : utilisation du vélo, pour la mairie de véhicules propres, tonte écologique, au demeurant onéreuse pour les deniers des Lambersartois, etc... mais nous croisons, depuis plusieurs mois, dans les rues lambersartoises et ailleurs... pléthore de véhicules municipaux utilitaires ou de tourisme... Le budget 2009 prévoit 70 000 € de crédits pour renouvellement desdits véhicules. A quelles acquisitions ces 70 000 € ont-ils été consacrés ? Combien de voitures ou matériel roulant ?

Aux tableaux nombreux qui sont joints aux résultats du C.A., ne figurent que les véhicules en cours d'amortissement. Pour le CA 2008 tous ceux acquis depuis 2003.

Il n'empêche que la liste ne se limite pas à ces quelques dizaines de véhicules amortis. Ne figurent donc pas les plus anciens qui continuent de rouler et ceux qui font l'objet de contrats de location. Cette dernière astuce permettant de réduire le nombre et le coût des acquisitions !!!

Nous souhaitons donc que vous nous communiquiez la liste complète du parc automobile à la charge de la ville : type de véhicule, puissance fiscale, année d'acquisition, kilométrage,

affectation. Cette liste devra intégrer bien entendu la liste des véhicules faisant l'objet d'un contrat de location (coût annuel et durée de la location). Pour parfaire notre connaissance du sujet nous souhaitons également connaître les coûts d'entretien desdits véhicules, les dépenses de carburant, d'assurance et celui du personnel qui en assure l'entretien, garage compris.

Bon nombre de Lambersartois s'interroge aussi sur ce que coûte ce parc automobiles important, ce carburant consommé alors qu'on leur demande de réduire leur consommation personnelle et que la Ville ne se veut pas exemplaire dans ce domaine.